

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



*L'Europe s'engage
en Bretagne /*

Programme LEADER

Présentation du projet de programme LEADER 2023 -2027

Pays de Guingamp

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



*L'Europe s'engage
en Bretagne /*

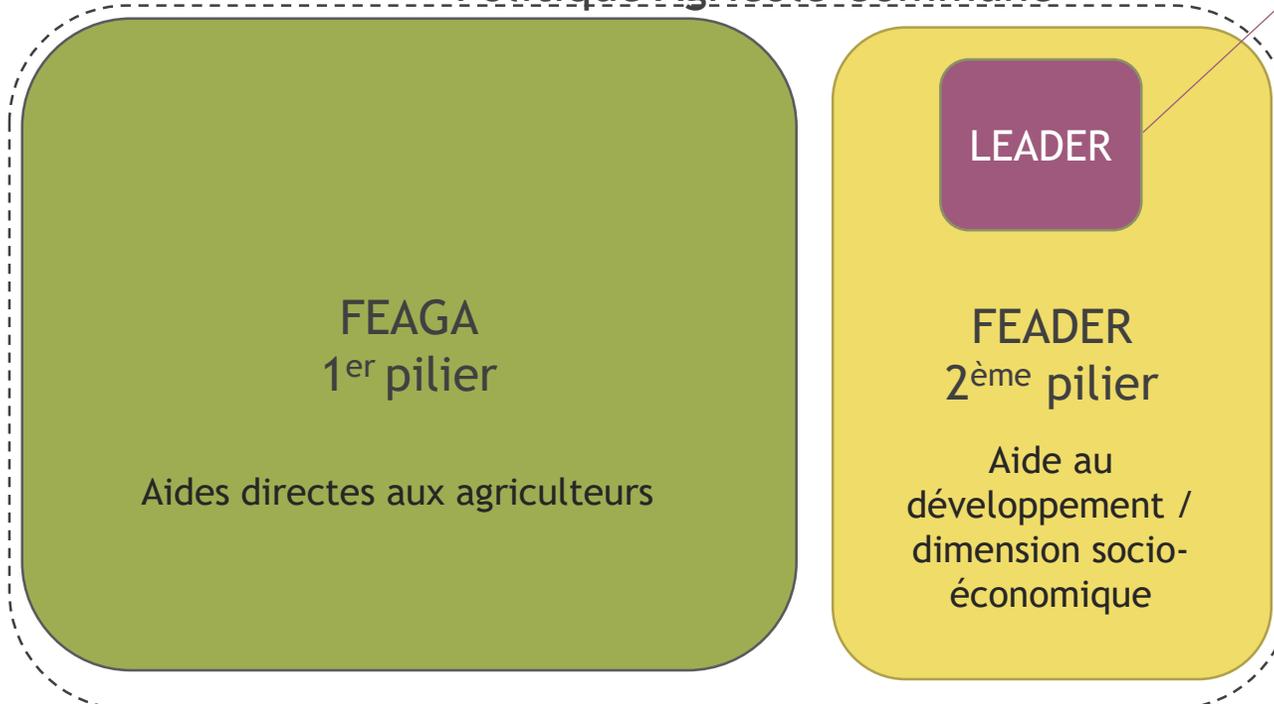


Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR
communauté

Le programme LEADER en 2 mots

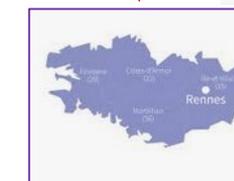
Politique Agricole Commune



LEADER fait partie du fond européen structurel et d'investissement FEADER qui finance le 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune consacré au développement des zones rurales. L'Union Européenne, via l'Etat et les Régions, confie à des territoires constitués en Groupes d'action locale (GAL) des fonds pour soutenir des actions de développement rural. L'objectif est non seulement de financer des projets au plus près, mais aussi de donner aux acteurs locaux la possibilité d'expérimenter de nouvelles pistes de développement.



18 Md€



181,8 M€



Le programme LEADER au service du territoire

2007-2013

2014-2022

2023-2027

PETR Pays de Guingamp



Guingamp-Paimpol Agglomération



■ Guingamp-Paimpol Agglomération
■ Leff Armor Communauté
■ Communes non éligibles au programme LEADER

0 5 10 km

Le programme LEADER est le programme européen de proximité déployé sur le territoire du Pays de Guingamp (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) depuis 2007.

Il est porté par Guingamp Paimpol Agglomération pour le compte du GAL qui n'a pas de personnalité juridique propre.

Il finance des projets innovants de développement en zone rurale menés par des acteurs locaux.



Un partenariat entre le territoire et la Région Bretagne

Pour la présente programmation, le GAL a déposé auprès de la Région Bretagne, autorité de gestion, une candidature sur la base d'une stratégie de développement élaborée de façon concertée.

Une convention a été signée en octobre 2023 Guingamp-Paimpol agglomération structure porteuse du GAL et la Région, pour organiser la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

Guingamp Paimpol LEFFARMOR
AGGLOMÉRATION



« Donnons de la force collective à notre écosystème local »



**Candidature du GAL
du Pays de Guingamp
au programme LEADER 2023-2027**



CONVENTION

Relative à la mise en œuvre du programme LEADER
dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027

Entre

La Région Bretagne, ci-après désignée « l'autorité de gestion régionale », représentée par M. Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional en exercice,

Et

La structure porteuse « Guingamp-Paimpol Agglomération » du Groupe d'Action Locale « du Pays de Guingamp », ci-après désignée « le GAL », représentée par M. Vincent LE MEAUX, en qualité de président en exercice,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif



Une enveloppe pour financer des projets sur 5 ans

1 242 637 €

5 ans

1

Conforter une économie rurale sobre et résiliente

390 830 €

2

Favoriser l'accessibilité des services pour tous en proximité et en équité

425 903 €

3

Soutenir l'engagement citoyen au service de la cohésion sociale du territoire

65 138 €

4

Ouvrir le territoire par la coopération

50 106 €

5

Animation - Gestion

310 660 €



- Transitions économique, sociale et écologique
- Sobriété & Résilience
- Solutions nouvelles (innovation et expérimentation)

Stratégie

- **développement** solidaire et durable du territoire
- **garantir** une qualité de vie pour tous,
- **faire face** aux enjeux actuels et futurs
- en partenariat **public/privé**

Les fiches-actions thématiques en bref

① Economie locale

Conforter une économie rurale sobre et résiliente

On vise l'essor d'une économie rurale, favorable à l'emploi, à travers la valorisation en local des ressources et productions du territoire et le développement de nouvelles pratiques plus sobres

→ **Des secteurs économiques déjà implantés** dans des projets mettant en œuvre des pratiques plus sobres (ex : agriculture, tourisme, culture)

→ **Des nouvelles activités économiques en émergence** liées à la transition (ex: production d'énergies renouvelables, économie circulaire)

Exemples

- Création d'une unité de transformation de drèches de brasserie en nourriture pour poules
- Etude pour la création d'une filière locale de matériaux isolants
- Création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque
- Création d'une conciergerie à vélo
- Expérimentation de systèmes de production agricoles économes en eau



Les fiches-actions thématiques en bref

② Solidarités

Favoriser l'accessibilité des services pour tous en proximité et en équité

On vise l'accompagnement des habitants les plus éloignés des services, pour une meilleure inclusion sociale.

→ Développement des services dans les centralités (santé, logement, alimentation, culture, sport, loisirs)

→ Amélioration des mobilités

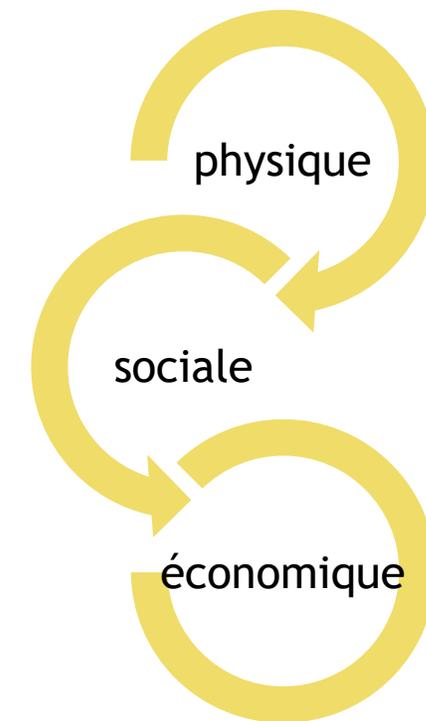
- de l'offre de service vers les habitants
- des habitants vers l'offre de service

+ des projets dont la conception et la mise en œuvre font la preuve d'objectifs de sobriété.

Exemples

- Mise en place d'un service d'auto-réhabilitation accompagnée
- Création d'un bus bien-être pour les personnes âgées (diététique, activité physique, sophrologie, etc)
- Création d'un service itinérant d'art
- Création de pédibus et vélobus autour des villages
- Co-construction avec les habitants d'un parcours de santé

Accessibilité



Les fiches-actions thématiques en bref

③ Citoyenneté

L'engagement citoyen au service de la cohésion sociale du territoire

On vise la valorisation de la richesse du tissu associatif sur le territoire mais également le renforcement du lien social en :

- Développant la culture de l'engagement, de l'implication citoyenne tout au long de la vie
- Favorisant le débat public et la concertation
- Soutenant les initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes

Exemples

- Actions d'éducation à la vie citoyenne pour les jeunes dans les collèges-lycées
- Théâtre-forum sur l'égalité femmes/hommes
- Création d'une coopérative jeunesse de services



Une gouvernance spécifique et de moyens humains dédiés

Comité de programmation

1 collège public de 10 membres
+
1 collège privé de 10 membres

- 1 instance de sélection de projets
- 1 espace de rencontre et de dialogue entre les sphères publique et privée
- 1 outil au service du développement territorial

Equipe technique

1 animatrice
+
1 gestionnaire



Les conditions d'éligibilité des projets

Opérations éligibles

- La mise en œuvre opérationnelle d'un projet,
- Les diagnostics, les études, les enquêtes,
- Les projets de R&D, de recherche-action et d'expérimentations,
- Les actions de sensibilisation, d'informations, les démarches de concertation, de co-construction, de mise en réseau,
- Animations et coordination,
- Formation et accompagnement,
- Communication : créations d'outils, campagnes, publications.

Frais éligibles

- Frais de personnel directs
- Autres coûts directs : acquisition ou location de matériel et équipement ; location ou acquisition de biens immeubles ; prestations de service ou intellectuelles ; travaux de construction, de rénovation de bâtiments ou d'aménagement ; etc.
- Coûts indirects (sous forme de coûts simplifiés)

Porteurs de projets éligibles

- Collectivités
- établissements publics
- Associations
- Entreprises
- Organismes consulaires

80% financement public maxi
→ 20% autofinancement
→ 20% co-financement public
(porteur de projet privé)

Plancher 8 000 €
Plafond 80 000 €

Sur toutes les communes
sauf Guingamp, Grâce, Pabu, Paimpol et
Ploumagoar

La vie des projets



Les porteurs de projets sont accompagnés tout du long du processus de financement depuis la phase 1 de dépôt d'une demande



Pour toute information

Myriam SEIB

Animatrice du programme LEADER

m.seib@guingamp-paimpol.bzh

Tél. : 02 96 13 13 50

Jérémy LE BARS

Gestionnaire du programme LEADER

j.lebars@guingamp-paimpol.bzh

Tél. : 02 96 40 23 85

